

N°1280 - AOUT 2022

CHÈQUE MAZOUT - VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR INTRODUIRE UNE DEMANDE ?

Depuis le 7 juillet dernier, vous pouvez introduire votre demande de chèque mazout d'un montant de 225€ auprès du SPF économie et ce jusqu'au 15 janvier 2023.

Il s'agit d'une prime unique par ménage qui peut vous être octroyée si :

- Votre ménage principal est chauffé au mazout ou au propane en vrac.
- Vous avez reçu une livraison de combustible entre le 15/11/2021 et 31/12/2022.

Le formulaire pour introduire votre demande chèque mazout est disponible en ligne: <https://chequemazout.economie.fgov.be>

Vous pouvez également obtenir un formulaire directement auprès de votre fournisseur de combustible.

Si vous ne disposez pas d'un ordinateur, des **formulaires sont disponibles à l'accueil du CPAS et de l'administration communale de VIROINVAL** (aux heures d'ouverture).

Vous éprouvez des difficultés à remplir le formulaire chèque mazout ? Contactez le Plan de Cohésion Sociale de VIROINVAL qui vous fixera un rendez-vous pour vous aider à le compléter:

060/30.36.54 - **Prise de rendez-vous obligatoire**

Attention lors de votre rendez-vous, vous aurez besoin:

- de votre carte d'identité et de votre code pin
- de votre facture
- de la preuve de paiement de celle-ci

EN VOYAGE ? N'OUBLIEZ PAS LA KIDS-ID

En suivi des restrictions que nous avons connues en matière de voyages à l'étranger, beaucoup souhaitent bientôt prendre le large... Certains le feront peut-être même dans la précipitation. Il est donc important de rappeler aux parents que la Kids-Id est nécessaire pour les voyages dans l'Union européenne (et quelques autres pays) et qu'il est préférable de ne pas tarder à la demander afin d'éviter une procédure d'urgence coûteuse. Une FAQ est également dédiée à la nouvelle Kids-Id sur www.ibz.rrn.fgov.be/fr

TRANSPORT SOCIAL IDESS & SERVICE « JARDIVIROIN » CPAS DE VIROINVAL

Rendez-vous médicaux, courses, rendez-vous administratif ... Le service IDESS possède trois véhicules, dont un adapté aux personnes à mobilité réduite.

L'IDESS possède aussi un service de jardinage !

« JardiViroin » est là pour tondre votre pelouse, couper vos rosiers, rafraîchir votre haie ... Tarifs avantageux en fonction des revenus.

Mais ce n'est pas tout, le Transport Social IDESS est aussi partenaire du FlexiTEC.

Pour toutes questions ou réservations, contactez Mobilesem au 0800/15230.

Pour toutes informations, contactez L'IDESS ou rendez-vous au Château Licot, Parc Communal à 5670 NISMES.

contact ? 060/34.74.79 - 0479/61.50.88 de 8H30 à 11h45 et de 14h à 15H45 du lundi au vendredi.

ECOLE COMMUNALE DE VIROINVAL

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, inscription sur rendez-vous à partir du **16 août 2022** via Madame Valérie LEONARD, Directrice:

0478/79.24.42 - direction.ecoles@viroinval.be

RAMASSAGE DES PMC SUR TOUTE L'ENTITÉ:
LE 16 ET 30.08.2022

RAMASSAGE DES PAPIERS/CARTONS SUR TOUTE L'ENTITÉ:
LE 25.08.2022



CIMETIERE DE OIGNIES (ANCIEN) - AVIS - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous seront désaffectées à partir du 15 novembre 2022 avec autorisation du SPW – Cellule du patrimoine funéraire de NAMUR

- 131 - Sans renseignement
- 523 - MATHY Elise
- 540 - ANCIAUX - THIBAUT
- 544 - PIERRE Arthur (1956)
- 548 - PAROCHE Etienne (1928) - FEVRY Elise (1950)
- 551 - FEVRY Christine (1964) - GUERIN Marcel (1927)
- 552 - RODRIGUE - MARTINOT
- 579 - MANISE Jean-Baptiste - CHARTIER Marie reine (1944)
- 580 - Sans renseignement
- 634 - Sans renseignement

Durant la période du 01 août 2022 au 01 novembre 2022, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures).

Renseignements complémentaires – Madame Caroline MAGAIN – 060/31.01.76 – caroline.magain@viroinval.be

CIMETIERE DE VIERVES - AVIS - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous seront désaffectées à partir du 15 novembre 2022 avec autorisation du SPW – Cellule du patrimoine funéraire de NAMUR

- 117 - CORDIER Henri (1917) - DEOM Adelina (1920)
- 142 - BAYET - LAMBERT

Durant la période du 1 août 2022 au 1 novembre 2022, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures).

Renseignements complémentaires – Madame Caroline MAGAIN – 060/31.01.76 – caroline.magain@viroinval.be

MOBILESEM
0800 / 15 230
Numéro gratuit

VOTRE PARTENAIRE MOBILITÉ ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

**BESOIN DE VOUS DÉPLACER ?
MOBILESEM PEUT VOUS AIDER**

MOBILESEM RECHERCHE DES CHAUFFEURS VOLONTAIRES

N° 1280 - AOÛT 2022

RECRUTEMENT D'UN CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME À TEMPS PLEIN

Engagement d'un(e) employé(e) A1 - Conseiller en Aménagement du Territoire et Urbanisme à temps plein - CDD de 6 mois en vue d'un CDI et constitution d'une réserve de recrutement d'employés sous contrat APE

Missions: En matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme, d'environnement, d'énergie et de mobilité, la Commune de VIROINVAL dispose d'un Conseiller en Aménagement du Territoire et d'Urbanisme (CATU). Au sein du service Cadre de Vie, les missions de l'agent consisteront, entre autres, à assurer l'accueil et la rencontre avec les professionnels de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine immobilier et les citoyens-demandeurs pour la mise en place de projets dans ces matières. Il assurera le suivi technique administratif et juridique des autorisations, permis et procédures en matière d'aménagement du territoire et urbanisme. Il collaborera également aux dossiers transversaux.

Il pourra être amené à assurer d'autres missions en lien avec cette fonction : veille informative et juridique, gestion du contentieux, ...

Les candidatures sont à adresser au Collège communal de VIROINVAL, Parc Communal, 1 à 5670 NISMES, par courrier simple déposé à la Poste, par courrier électronique (morine.colin@viroinval.be) ou en mains propres au service Ressources Humaines au plus tard **le jeudi 08 septembre 2022 à 16h** sous peine de nullité (le cachet de la poste faisant foi).

Elles devront être accompagnées impérativement :

- D'une lettre de motivation;
- D'un curriculum vitae;
- D'une copie du diplôme;
- D'un extrait de casier judiciaire récent (3 mois maximum);
- D'une copie de la carte d'identité;

Si les conditions reprises dans cette offre ne sont pas respectées, la candidature ne pourra être prise en considération

Consultez l'offre complète sur le www.viroinval.be

RECRUTEMENT D'UN(E) COORDINATEUR/TRICE POLLEC À MI-TEMPS À DURÉE DÉTERMINÉE

DESRIPTIF DE LA FONCTION: Le coordinateur/la coordinatrice POLLEC (Politique Locale Energie Climat) accompagne la Commune dans la mise à jour du PAED (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable) en PAEDC (et du Climat), le suivi et le pilotage de ce dernier.

Dans le cadre de cette mission, il/elle sera amené(e) à : (liste non exhaustive)

- Être le/la référent(e) pour la gestion du projet global et toutes les questions relatives au PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat) et sa réalisation ;
- Mettre en place et coordonner l'équipe POLLEC ;
- Adapter, en collaboration avec l'équipe POLLEC et le Comité de pilotage, le PAEDC en fonction de l'évolution, des réalités et des objectifs spécifiques de la commune ;
- Définir un plan de communication et une démarche locale participative autour du PAEDC ;
- Préparer, organiser et animer des réunions ;
- Définir un plan d'investissement, réaliser le rapport annuel et présenter celui-ci au Conseil communal ;
- Collaborer, participer aux ateliers de formation et d'échanges de bonnes pratiques organisés par la coordination régionale POLLEC ;
- Soutenir la Commune dans la mobilisation des acteurs de terrain ;
- Établir une collaboration avec les écoles, les mouvements de jeunes, afin de sensibiliser les jeunes aux enjeux climat-énergie et à l'écocitoyenneté ;
- Développer et gérer une page internet communale relative au PAEDC



MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES:

Pour être recevables, **les candidatures devront être adressées** à l'attention de Collège communal - Parc communal n° 1 – 5670 NISMES **pour le 30 septembre 2022 à 16h** par voie postale (date de dépôt de l'envoi à la poste faisant foi), par courriel via morine.colin@viroinval.be ou déposées en mains propres, avec toutes les pièces reprises ci-dessous :

- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae ;
- Un extrait du casier judiciaire, modèle 595 (validité maximum 3 mois) ;
- Une copie du diplôme et / ou attestation de réussite ;
- Une copie du permis de conduire ;
- Le cas échéant passeport APE (délivré par le FOREM) valable au moment de l'engagement.

Il ne sera pas donné suite aux candidatures ne répondant pas à l'ensemble des conditions, incomplètes ou reçues hors délai.

Consultez l'offre complète sur www.viroinval.be

NISMES - SITE DE L'ANCIENNE PISCINE - ORGANISATION D'UNE RÉUNION CITOYENNE

PROPOSITIONS DE RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE PISCINE DE NISMES – RÉSULTATS DE LA CONSULTATION CITOYENNE

Après consultation auprès des citoyens de VIROINVAL, ceux-ci ont pu donner leur avis quant aux possibles projets de réhabilitation du site de l'ancienne piscine situé à NISMES.

Afin de faire état des propositions émises et des projets qui pourraient en découler, et pour débattre des modes de financement possibles, l'Administration communale vous convie à une réunion citoyenne **qui aura lieu 24 août 2022 à 19h30 au Centre Culturel Régional Action Sud, 10 Rue Vieille Eglise à 5670 NISMES**

Informations : 060/31.00.44 – mail : laurent.chabot@viroinval.be

CIMETIERE D'OLLOY - AVIS - ENLEVEMENT DE SEPULTURES

Nous vous informons que les sépultures reprises ci-dessous seront désaffectées à partir du 15 novembre 2022 avec autorisation du SPW – cellule du patrimoine funéraire de NAMUR.

- OLLOY - Fiche 18 921 - LENOIR Chérie (1901)
- OLLOY - Fiche 19 959 - PAULUS Athanase (1945)
- OLLOY - Fiche 20 960 - LATOUR Louise (1945)
- OLLOY - Fiche 21 962 - POUCKET Maurice (1945)
- OLLOY - Fiche 22 973 - GILLOT Joseph (1943)

Durant la période du 1 août 2022 au 1 novembre 2022, une demande d'enlèvement des signes distinctifs de sépulture peut être introduite auprès de l'Administration Communale. (Article 42 du Règlement Communal sur les funérailles et sépultures)

Renseignements complémentaires – Madame Caroline MAGAIN – 060/31.01.76 – caroline.magain@viroinval.be